



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique a l'egard des handicapés

Question écrite n° 49905

Texte de la question

M. Louis Le Pensec appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les demandes de familles de traumatisés crâniens qui estiment que ce handicap n'est pas assimilable à la catégorie mal définie « polyhandicap ». Afin de permettre la création de structures d'accueil réellement adaptées aux spécificités de ce handicap, il est demandé une mesure nouvelle individualisée de 100 MF. Les familles attendent que soit diligentée une étude épidémiologique nationale permettant de mieux appréhender l'importance quantitative de ce handicap et ses aspects qualitatifs spécifiques. Elles souhaitent également une amélioration des procédures d'indemnisation principalement en ce qui concerne les pratiques expertales et la transparence de l'offre d'indemnisation. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles réponses il entend apporter aux demandes des familles de traumatisés crâniens.

Données clés

Auteur : [M. Le Pensec Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49905

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1498